



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du jeudi 10 novembre 2016

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs

En ce 10 novembre, vous réunissez les membres de la CAPD pour la première fois de l'année... Ce qui vous conduit à regrouper deux, voire trois CAPD en une. Les questions à aborder sont trop nombreuses. Nous le déplorons. Nous prenons bonne note en revanche, qu'il ait été établi comme nous le demandions de longue date un calendrier des CAPD et des comités techniques dès octobre, C'est une bonne chose pour anticiper sur la carte scolaire et les opérations du mouvement. De même que les ineats-exeats seront enfin étudiés en CAPD en juin, une autre demande forte du SE-Unsa.

Pour l'heure, nous étudions donc les départs en formation et l'avancement. Nous répétons qu'il est regrettable que cette année encore, l'avancement ne soit pas rendu possible sur la paie de décembre 2016 tant pour des raisons fiscales que pour le budget des enseignants à ce moment de l'année. Nous rappelons que le salaire des enseignants français est parmi les plus bas des pays de l'OCDE.

C'est la raison pour laquelle le SE-UNSA s'est tellement engagé dans la revalorisation de nos rémunérations depuis la création de l'ISAE, jusqu'au protocole PPCR en passant par l'élévation du ratio de hors classe des PE, etc. Pour nous, le syndicalisme ne se résume pas à une accumulation de gémissements, mais vise l'obtention de mesures concrètes pour les collègues. La revalorisation de notre grille indiciaire est désormais une réalité sur la feuille de salaire. Même si elle n'a pas la prétention de rattraper le retard considérable, tout pas est bon à faire dès lors qu'on va dans le bon sens. Ne pas signer le protocole PPCR aurait-il permis d'obtenir mieux plus tard ? Nous pensons que NON... Il prévoit également la fin du système actuel d'évaluation des enseignants. Chacun s'accordait à reconnaître l'incapacité de la grille d'évaluation à mesurer la qualité professionnelle des agents. Enfin, la classe exceptionnelle devrait contribuer à reconnaître l'investissement dans l'éducation prioritaire ou les missions particulières comme la direction d'école. C'est donc, ce jour, la dernière fois que nous parlons de « de choix, de grand choix et d'ancienneté ». Et c'est tant mieux ! Au SE-UNSA, nous voulons que les prochaines phases d'évaluations et d'avancement soient plus professionnelles. Les rendez-vous de carrière seront d'ores et déjà plus bénéfiques pour nos carrières et notre métier.

Concernant les projets d'écoles, le SE-UNSA s'étonne du mail envoyé le jour des vacances par le directeur de cabinet de Mme le Recteur. Outre que le calendrier, annoncé prévoyait l'arrivée de ce mail le 10 octobre et non le 19, on est en droit de se demander si notre Recteur a une idée de la charge de travail des directeurs d'école et de leur équipe !!! A moins qu'elle n'ait jamais entendu parler d'allègement de leurs tâches... A la réflexion, ça c'est possible ! Plus sérieusement, sauf à vouloir inciter les équipes à expédier une démarche administrative de plus, si l'on estime, comme elle le prétend que le Projet d'Ecole, est un "instrument privilégié au sein de l'école"... alors il faut s'y atteler avec le sérieux et le temps de concertation qui s'imposent quand on sait que cette année les équipes sont plus que jamais mobilisées sur la mise en œuvre pédagogique des réformes : nouveaux cycles, nouveaux socles, évaluation des élèves, etc.

En outre, nous estimons au SE-Unsa que cette communication aurait dû émaner du DASEN (sur le plan hiérarchique) ou des IEN (sur l'aspect organisationnel). Nous vous demandons de répondre à notre courrier du 19 octobre, qui demande notamment sur quel temps les « équipes éducatives élargies » se réuniront ?

Concernant le plan de formation continue, nous savons tous qu'à ce stade, il n'est qu'un projet qui ne verra sa mise en œuvre réelle que grâce aux moyens de remplacement. Il convient de rappeler que c'est grâce à de multiples interventions de toutes parts et à tous les niveaux de notre administration, que le jury du CRPE 2016 a été reconvoqué et une liste complémentaire créée. Le Se-UNSA y a pris sa part en intervenant très tôt depuis le CT départemental du 2 septembre où vous nous expliquiez que ce serait impossible. Si l'on était resté sans rien faire, c'est une vingtaine de BD qui auraient été soustraits de la brigade pour pallier la difficulté à recruter des contractuels. Ceci aurait, une fois de plus, contraint les enseignants retenus aujourd'hui pour leur(s) formation(s) à y renoncer au dernier moment, faute de remplaçant. Qu'auraient valu alors les efforts de vos services qui ont mis en forme ce projet ? Des services dont il faut saluer le travail pour tenter de présenter au groupe de travail du 3 novembre un projet abouti. Et ce, en dépit de la commande rectorale de soumettre la gestion des animations pédagogiques au logiciel GAIA ainsi que le plan de

formation. Nous saluons l'investissement et le sérieux de ce travail même si nous déplorons de ne pas avoir disposé des données nous permettant de procéder à son analyse. Impossible de savoir aujourd'hui si tous les enseignants auront eu un accès égal au plan de formation continu. Ou encore quelle est la part de la formation allouée aux candidatures individuelles déduction faite des stages statutaires qui sont imposés.

Nous tenons à souligner également le travail remarquable des conseillers pédagogiques qui ont consacré tout leur temps à cette opération administrative... Trop de temps, au détriment de leur mission pédagogique. Car nous n'oublions pas que nous sommes les représentants de tous les personnels. Nous n'oublions pas qu'il est urgent de doter les circonscriptions d'emplois administratifs et de moyens supplémentaires pour faire face au nombre croissant d'enseignants... Car oui, il y a des postes et des personnels en plus depuis 5 ans ! Donc une charge de travail croissante dans la gestion de ces personnels. Ce qui pourrait ne pas durer...

Le SE-Unsa appelle le ministère à poursuivre la revalorisation de la fonction de conseiller pédagogique et nous vous alertons également Monsieur le directeur académique sur l'insuffisance des budgets des circonscriptions qui obligent les IEN à réduire toujours plus la part réservée à chacun. Les CPC sont souvent contraints très tôt de financer eux-mêmes leurs déplacements, à faire du bricolage pour se doter d'outils performants. Même régime pour les psychologues scolaires à qui l'on demande en plus de se rendre sur la zone des psychologues en situation d'absence prolongée faute de moyens de remplacement adéquat. Les mêmes psychologues qui en sont réduits à prospecter les communes pour renouveler leur matériel. Ce paradoxe est également celui des enseignants référents, privés d'ISAE alors que nous soulignons qu'ils sont les premiers à faire le travail de suivi et d'accompagnement des élèves. Rappelons que malgré les quelques créations de postes que vous nous avez accordées aux 2 dernières cartes scolaires, nous constatons cette année, qu'aucun référent Handiscol ne passe sous la barre des 200 dossiers d'élèves quand la moyenne nationale est de 120-130 dossiers.

Pour finir, à la CAPD du 24 mars dernier, nous vous avons informé M. le directeur académique que nous étions choqués d'apprendre que des examens médicaux soient réalisés dans les écoles publiques du Gard sous l'égide du Lion's Club. Vous aviez évoqué une convention. Nous avons depuis demandé à prendre connaissance de celle-ci auprès des services de médecine en faveur des élèves. Si nous continuons de penser que les fonds privés ne sont pas la solution, les réponses qui nous ont été faites, en toute transparence, sans faux-fuyant, nous ont convaincus que nous devions faire intervenir l'UNSA Education. Un courrier officiel est parvenu au ministère ainsi qu'un communiqué de presse le 13 septembre 2016 pour expliquer :

- que le problème dépasse largement le cadre des services de médecine scolaire, bien en peine de mener leur mission avec des effectifs d'élèves qui continuent d'augmenter,
- que la visite médicale obligatoire de 6 ans n'a été réalisée qu'auprès de moins d'un quart de la population concernée ;
- que le nombre d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de dépistage infirmier et/ou d'une visite médicale s'est effondré de près de 80% en 2012-2013 (données Eduscol) ;
- que les maladies chroniques, le handicap et les examens à la demande ne cessent de progresser.

Nous avons encore bon espoir d'être entendus sur un certain nombre de ces revendications, même si nous savons que peu de choses sont susceptibles de bouger à quelques mois des présidentielles. Le SE-Unsa est d'ailleurs pleinement mobilisé pour sensibiliser les enseignants sur le risque de voir retomber l'Education Nationale aux mains de candidats impatientes de détricoter ce que nous avons contribué à refonder.

Pour finir, face au drame vécu par les réfugiés, nous nous interrogeons sur les moyens déployés par le Gard pour accueillir ces hommes, ces femmes et ces enfants fuyant des pays où leur sécurité n'est plus garantie. Disposez-vous de ressources, de moyens supplémentaires pour accompagner également les équipes dans cette mission d'accueil ?

Pour nous, il est essentiel de veiller à ce que l'institution accueille au mieux ces personnes en construction, marquées à vie par les drames qu'elles auront pu côtoyer.

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.